

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL11

présenté par

M. Blein, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques, M. Brottes et  
Mme Massat

-----

### ARTICLE 20

Au début de l'alinéa 109, substituer aux mots :

« Création et entretien »,

les mots :

« Soutien à la création et à l'entretien ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de modifier l'alinéa relatif à l'exercice de plein droit par la métropole de Lyon, en lieu et place des communes, de la compétence en matière de création et d'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en prévoyant que la métropole exerce cette compétence pour des activités de soutien, ce qui maintient les possibilités d'intervention d'autres collectivités territoriales dans ce domaine.